

**Comité Syndical**

**Séance du mardi 9 avril 2024**

**Date de la convocation : Mardi 2 avril 2024**

**Étaient Présents :**

**Membres titulaires :**

Nicolas PATRIARCHE, *Président* ; Michel CAPERAN, Jean-Claude BOURIAT, Jean-Yves COURREGES, *Vice-présidents*  
Monique ARDOY, Jean-Michel BALEIX, Muriel BAREILLE, Michel BERNOS, Michel BILLE, Thibault CHENEVIÈRE, Frédéric CLABE, François DAMIAN-PICOLET, Gilbert DANAN, Frédéric DAVAN, Jean-Marc DENAX, Victor DUDRET, Philippe DUVIGNAU, Arnaud JACOTTIN, Yves LACOSTE, Régis LAURAND, Jacques LEROUX-MENESTREY, Bernard MARQUE, Françoise MARTEEL, Marie-Laure MESTELAN, André NAHON, Valérie REVEL, Karine RODRIGUEZ, Pauline ROY, Joel SEGOT, Patricia WOLF

**Membres suppléants :**

Patrick ROUSSELET a suppléé Francis PEES, Didier RIVIERE a suppléé Marie-Claire NE.

**Étaient représentés :**

François BAYROU a donné pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Mohamed AMARA a donné pouvoir à Françoise MARTEEL, Kenny BERTONAZZI a donné pouvoir à Michel CAPERAN, NAJIA BOUCHANA a donné pouvoir à Régis LAURAND, Stéphanie DUMAS a donné pouvoir à Patricia WOLF, Jean-Yves LALANNE a donné pouvoir à Arnaud JACOTTIN, Jean-Louis PERES a donné pouvoir à Gilbert DANAN.

**Étaient excusés :**

Patrice BAROLOMEO, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marion BUSSY, Eric CASTET, Frédéric GOMMY, Gwendoline ISAAC-LAVIGNE, Clarisse JOHNSON-LE-LOHER, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jacques LOCATELLI,

**Étaient absents :**

Jean-Louis CALDERONI, Gilles TESSON

**Secrétaire de séance : Frédéric DAVAN**

**03- COMPTE DE GESTION 2023**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Monsieur l'Administrateur des finances publiques a transmis le compte de gestion du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Comité syndical du mardi 9 avril 2024

Après s'être assuré que l'Administrateur des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis du Bureau et de la Commission Mixte du 26 mars 2024, le Comité Syndical déclare à l'unanimité valider le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2023, par l'Administrateur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qu'il n'appelle aucune réserve de sa part.**

**Conclusions adoptées  
A l'unanimité**

**Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,**



**Nicolas PATRIARCHE  
Président de Pau Béarn Pyrénées  
Mobilités**